



PLAN LOCAL D'URBANISME
de
SARREGUEMINES



Règlement graphique
Quartier de Steinbach

Echelle : 1/2000e

APPROBATION DE L'ELABORATION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU : 28/06/2013	
APPROBATIONS DE MISES EN COMPATIBILITE	
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS	
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
APPROBATIONS DE MISES A JOUR	

5e

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 92 31
E-mail : nvc@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr

LEGENDE			
	Limite du ban communal		Arbre remarquable à préserver
	Limite de zone		Marge de recul des constructions
	Limite de secteur		Voie existante à conserver
	Emplacement réservé		Zone inondable des PPRi Vallée de la Sarre et Vallée de la Blies (voir l'annexe concernée)
	Espace boisé classé		Bâtiment à forte valeur patrimoniale faisant l'objet de prescriptions particulières
	Plantations à conserver ou à créer		Servitude limitant la constructibilité dans le secteur d'étude 1AUet, en application de l'article L123-2 du Code de l'Urbanisme